

Transports

Gouvernement du Québec

Décret 950-2002, 21 août 2002

Loi sur la voirie
(L.R.Q., c. V-9)

CONCERNANT les routes dont la gestion incombe au ministre des Transports

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 2 de la Loi sur la voirie (L.R.Q., c. V-9), modifié par l'article 1 du chapitre 54 des lois de 2001, le gouvernement détermine, par décret publié à la *Gazette officielle du Québec*, les routes dont le ministre des Transports est responsable de la gestion;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 3 de cette loi, le gouvernement peut, par décret publié à la *Gazette officielle du Québec*, déterminer qu'une route sous la gestion du ministre devient, à compter de la date indiquée au décret, gérée par une municipalité selon la sous-section 22.2 de la section XI de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) ou, le cas échéant, selon le chapitre 0.1 du titre XIX du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1);

ATTENDU QUE les décrets numéros 292-93 du 3 mars 1993, 492-93 du 31 mars 1993, 1127-93 du 11 août 1993, 1607-93 du 17 novembre 1993, 1292-94 du 17 août 1994, 73-95 du 18 janvier 1995, 485-95 du 5 avril 1995, 325-96 du 13 mars 1996, 686-96 du 5 juin 1996, 1410-96 du 13 novembre 1996, 723-97 du 28 mai 1997, 1538-97 du 26 novembre 1997, 724-98 du 27 mai 1998, 1565-98 du 16 décembre 1998, 938-99 et 939-99 du 18 août 1999, 154-2000 du 16 février 2000, 871-2000 du 28 juin 2000, 945-2000 du 26 juillet 2000, 114-2001 du 14 février 2001, 978-2001 du 23 août 2001 et 529-2002 du 1^{er} mai 2002 ont déterminé, par municipalité, les routes dont le ministre des Transports est responsable de la gestion;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'annexe de ces décrets afin de corriger la description qui est faite à certaines routes, d'ajouter des routes à celles dont le ministre a la charge et d'en retirer de manière à ce que leur gestion soit transférée, en vertu du présent décret, à une municipalité sur le territoire où ces routes sont situées;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire état des routes ayant été l'objet d'un changement de largeur d'emprise ainsi que de celles ayant été l'objet d'un réaménagement géométrique;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Transports et du ministre délégué aux Transports et à la Politique maritime:

QUE les annexes des décrets numéros 292-93 du 3 mars 1993, 492-93 du 31 mars 1993, 1127-93 du 11 août 1993, 1607-93 du 17 novembre 1993, 1292-94 du 17 août 1994, 73-95 du 18 janvier 1995, 485-95 du 5 avril 1995, 325-96 du 13 mars 1996, 686-96 du 5 juin 1996, 1410-96 du 13 novembre 1996, 723-97 du 28 mai 1997, 1538-97 du 26 novembre 1997, 724-98 du 27 mai 1998, 1565-98 du 16 décembre 1998, 938-99 et 939-99 du 18 août 1999, 154-2000 du 16 février 2000, 871-2000 du 28 juin 2000, 945-2000 du 26 juillet 2000, 114-2001 du 14 février 2001, 978-2001 du 23 août 2001 et 529-2002 du 1^{er} mai 2002 concernant les routes dont la gestion incombe au ministre des Transports soient modifiées, en regard des municipalités indiquées, par les corrections à la description, les ajouts, les retraits, le changement de largeur d'emprise et les réaménagements géométriques des routes énumérées en annexe au présent décret;

QUE le présent décret prenne effet à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

ANNEXE

ROUTES DONT LA GESTION INCOMBE AU MINISTRE DES TRANSPORTS

NOTE DE PRÉSENTATION

A. CORRECTION À LA DESCRIPTION, AJOUT OU RETRAIT

Les routes identifiées dans les sections « Correction à la description », « Ajout » ou « Retrait » de l'annexe du présent décret ont été décrites pour chaque municipalité où elles sont situées à l'aide des cinq éléments suivants:

- 1° Classe de la route
- 2° Identification de section
- 3° Nom de la route
- 4° Localisation du début
- 5° Longueur en km

1° Classe de la route

La nomenclature des classes de routes provient de la classification fonctionnelle établie par le ministère des Transports.

2° Identification de section

Les routes sont identifiées par une séquence de chiffres composée de sept groupes différents :

Route :	Groupe 1 :	numéro de la route
	Groupe 2 :	numéro du tronçon de la route
	Groupe 3 :	numéro de la section de la route
Sous-route :	Groupe 4 :	le seul chiffre autre que le zéro pouvant apparaître dans ce groupe est le 3 et il est utilisé lorsqu'on identifie une ou plusieurs bretelles
	Groupe 5 :	ce groupe de chiffres indique un numéro séquentiel de carrefour à l'intérieur d'un tronçon routier
	Groupe 6 :	lettre identifiant la bretelle, le cas échéant
	Groupe 7 :	lettre identifiant le type de chaussée (C: contiguë ; S: séparée)

3° Nom de la route

Pour les routes dont le numéro est inférieur à 1 000, c'est ce numéro qui est inscrit dans cet élément et non l'odonyme. Pour les routes dont le numéro est de 10 000 et plus, c'est l'odonyme qui est utilisé au lieu du numéro de la route.

Lorsqu'il existe le long d'une section de route une ou plusieurs bretelles, on inscrit également dans cet élément le nombre total de bretelles rattachées à cette section ; on retrouve alors sous la rubrique «Longueur en km» la longueur cumulée de toutes ces bretelles.

4° Localisation du début

Cet élément contient la description d'un repère physique pour localiser le début d'une section de route.

5° Longueur en km

La longueur en kilomètre est inscrite pour chaque route ou partie de route. Cette longueur, établie par le ministre des Transports, correspond à la distance parcourue par un véhicule entre deux points, et ce, sans que soit prise en considération la configuration de la route (nombre de voies, surlargeurs, etc.). Ainsi, la longueur est la même que ce soit une autoroute ou une route collectrice.

B. CHANGEMENT DE LARGEUR D'EMPRISE

Les routes identifiées dans la section «Changement de largeur d'emprise» de l'annexe du présent décret ont été décrites, pour chaque municipalité où elles sont situées, à l'aide des six éléments suivants :

1° Identification de section

Dorénavant, les routes sont identifiées par une séquence de chiffres composée de trois groupes différents :

Route :	Groupe 1 :	numéro de la route
	Groupe 2 :	numéro du tronçon de la route
	Groupe 3 :	numéro de la section de la route

2° Nom de la route

3° Nom de l'arpenteur-géomètre

4° Numéro de minutes

5° Numéro du plan

6° Longueur en km

C. RÉAMÉNAGEMENT GÉOMÉTRIQUE :

Les routes identifiées dans la section «Réaménagement géométrique» de l'annexe du présent décret ont été décrites à l'aide des cinq éléments de la section A ci-dessus ainsi que du numéro de plan, du nom de l'arpenteur-géomètre et du numéro de ses minutes.

Note: En raison de contraintes techniques, la désignation des lieux apparaissant à l'annexe n'est pas nécessairement conforme aux normes de la Commission de toponymie.

CORRECTIONS À LA DESCRIPTION :

LAC-FRONTIÈRE, M (1801000)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Régionale	00283-01-020-0-00-6	Route 283	Limite Sainte-Lucie-de-Beaugard sd	5,05
	00283-01-030-0-00-4	Route 283	Intersection route de la Douane	9,31

est remplacée par

Régionale	00204-02-131-000-C	Route 204	Intersection route du Cimetière	5,05
	00204-02-121-000-C	Route 204	Limite Saint-Just-de-Bretenières, m	9,31

MAGOG, V (4507500)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Régionale	00141-01-280-0-00-1	Route 141 1 bretelle	Limite Orford, ct	1,44 0,06

est remplacée par

Régionale	00141-01-275-000-C	Route 141 1 bretelle	Limite Orford, ct	1,28 0,08
-----------	--------------------	-------------------------	-------------------	--------------

RIMOUSKI, V (1004300)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Régionale	00232-02-140-0-00-6	Route 232	Limite Saint-Odile-sur-Rimouski p	3,93

est remplacée par

Régionale	00232-02-141-000-C	Route 232	Ancienne limite Saint-Odile-sur-Rimouski, p	1,17
	00232-02-145-000-C	Route 232 1 bretelle	Musoir nord boulevard Arthur-Buies	2,76 0,52

SAINT-FABIEN-DE-PANET, P (1801500)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	00204-02-130-0-00-7	Route 204	Intersection route 283	7,97

est remplacée par

Collectrice	89958-01-010-000-C	Ancienne route 204	Intersection route 283	7,97
-------------	--------------------	--------------------	------------------------	------

SAINT-JUST-DE-BRETIENÈRES, M (1800500)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Régionale	00283-01-040-0-00-2	Route 283	Limite Lac-Frontière, m	2,63

est remplacée par

Régionale	00204-02-111-000-C	Route 204	Intersection route 283	2,63
-----------	--------------------	-----------	------------------------	------

SAINTE-LUCIE-DE-BEAUREGARD, M (1802000)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	00204-02-140-0-00-5	Route 204	Limite Saint-Fabien p	6,64
Régionale	00283-01-010-0-00-8	Route 283	Intersection route 204	1,61

est remplacée par

Collectrice	89958-01-020-000-C	Ancienne route 204	Limite Saint-Fabien, p	6,64
Régionale	00204-02-141-000-C	Route 204	Limite Lac-Frontière, m	1,61

AJOUTS :

BOISBUISSON, NO (0490210)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Accès aux ressources	98530-01-010-000-C	Route de Mont-Saint-Pierre	Début du pont sur la rivière Madeleine Nord	9,11

MONT-SAINT-PIERRE, VL (0401500)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Accès aux ressources	98530-01-030-000-C	Route Pierre-Godefroi-Coulombe	Limite Rivière-à-Claude, m	6,78

RIMOUSKI, V (1004300)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Nationale	94980-01-000-000-C	Montée Industrielle-et-Commerciale	Intersection chemin du Sommet Est	3,74

RIVIÈRE-À-CLAUDE, M (0402000)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Accès aux ressources	98530-01-020-000-C	Route de Mont-Saint-Pierre	Limite Boisbuisson, no	9,82

SAINT-ZACHARIE, M (280050)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Accès aux ressources	88350-01-005-000-C	Route de la Frontière, 2 ^e Rang, route Centrale	Frontière des États-Unis	5,66

RETRAITS :

RIMOUSKI, V (1004300)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Régionale	00232-02-145-000-C	Route 232 1 bretelle	Musoir nord boulevard Arthur-Buies	2,76 0,52

SAINT-GABRIEL, V (5208000)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Régionale	00348-02-040-0-00-1	Route 348	Limite Saint-Gabriel-de-Brandon, p	0,13

RÉAMÉNAGEMENTS GÉOMÉTRIQUES :

SAYABEC, M (0708500)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	95730-02-000-0-00-4	Route Rioux	Limite Saint-Cléophas p	4,51

est remplacée par

Collectrice	95730-01-030-000-C	Route Rioux	Limite Saint-Cléophas, p	4,36
selon le plan 622-87-AO-166 préparé par Gilles Gagné, a.g., sous les numéros 001, 138, 321, 365, 375 et 408 de ses minutes				

SAINT-CASIMIR, M (3407800)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Régionale	00354-01-051-0-00-7	Route 354	Intersection route 363 Nord	3,58

est remplacée par

Régionale	00354-01-052-000-C	Route 354	Intersection route 363 Nord	3,68
selon le plan 622-99-CO-035 préparé par Pierre Bernier, a.g., sous les numéros 1479 et 1504 de ses minutes				

SAINT-DENIS-DE-BROMPTON, P (4202500)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Régionale	00222-01-110-0-00-5	Route 222	Limite Brompton Gore sd	1,12
Régionale	00222-01-120-0-00-3	Route 222	Intersection route 249 Nord	3,62
Régionale	00249-01-060-0-00-8	Route 249	Intersection ouest route 222	3,26

est remplacée par

Régionale	00222-01-115-000-C	Route 222	Ancienne limite Brompton Gore	1,37
Régionale	00222-01-125-000-C	Route 222	Intersection route 249 Nord	3,38
Régionale	00249-01-065-000-C	Route 249	Intersection des routes 222 et 249 Nord	3,26

selon le plan 622-96-FO-032 préparé par Luc Bouthillier, a.g., sous le numéro 560 de ses minutes

SAINT-ÉLIE-D'ORFORD, M (4304000)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	00220-01-050-0-00-1	Route 220	Limite Orford ct	5,15
Collectrice	00220-01-061-0-00-8	Route 220	Intersection route 249	7,24
Collectrice	00249-01-020-0-00-7	Route 249	Limite Deauville vl	4,36
Collectrice	00249-01-030-0-00-3	Route 249	Intersection route 220	2,10

est remplacée par

SHERBROOKE, V (4302700)

Collectrice	00220-01-053-000-C	Route 220	Limite Orford, ct	5,14
Collectrice	00220-01-055-000-C	Route 220	Intersection route 249	7,28
Collectrice	00249-01-023-000-C	Route 249	Ancienne limite Deauville	4,37
Collectrice	00249-01-033-000-C	Route 249	Intersection route 220	2,13

selon le plan 622-95-FO-004 préparé par Luc Bouthillier, a.g., sous le numéro 696 de ses minutes

SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON, P (5208500)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Régionale	00348-02-030-0-00-3	Route 348	Limite Saint-Cléophas, p	8,04

est remplacée par

Régionale	00348-02-031-000-C	Route 348	Limite Saint-Cléophas-de-Brandon, m	7,93
-----------	--------------------	-----------	-------------------------------------	------

selon le plan 622-86-J0170 préparé par Jacques Gosselin, a.g., sous le numéro 1072 de ses minutes

SAINTE-JEANNE-DE-PONT-ROUGE, M (3402000)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Régionale	00365-01-020-0-00-1	Route 365	Pont sur Rivière aux Pommes	0,85

PONT-ROUGE, VL (3401500)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Régionale	00365-01-030-0-00-9	Route 365	Limite Sainte-Jeanne-de-Pont-Rouge, p	1,52

est remplacée par

PONT-ROUGE, V (3401700)

Régionale	00365-01-021-000-C	Route 365	Pont sur la rivière aux Pommes	2,37
selon le plan 622-93-CO-156 préparé par Mario Morin, a.g., sous le numéro 752 de ses minutes				

CHANGEMENTS DE LARGEUR D'EMPRISE :

BERTHIER-SUR-MER, P (1806500)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Nationale	00132-09-090-0-00-3	Route 132	Intersection route Saint-François	5,63

est remplacée par

Nationale	00132-09-090-000-C	Route 132	Intersection route Saint-François	5,63
selon le plan XX80-3473-0141 préparé par Lucien Marquis, a.g., sous le numéro 759 de ses minutes				

SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS, p (2807000)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Régionale	00204-02-080-0-00-7	Route 204	Intersection route 281	4,73

est remplacée par

Régionale	00204-02-080-000-C	Route 204	Intersection route 281	4,73
selon le plan 622-95-DO-060 préparé par Lucien Marquis, a.g., sous le numéro 757 de ses minutes				